



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CNCDH

Question écrite n° 80905

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le Premier ministre sur la teneur de l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) adopté le 15 avril 2010. Il s'y trouve formulé un certain nombre de recommandations parmi lesquelles celle visant à établir et à rendre public un calendrier prévisionnel à long terme des projets de loi présentés au Parlement. Il lui demande son sentiment à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80905

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6463

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)